

MM. Prud'homme, Guilbault, Osler et Chappell en remplacement de MM. Breau, Rochon, Caccia et Portance sur la liste des membres du Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

MM. Flemming, Danforth et Lambert (Edmonton-Ouest) en remplacement de MM. Korchinski, Murta et MacKay sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Haidasz en remplacement de M. Rock sur la liste des membres du Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Knight en remplacement de M. Burton sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

MM. Broadbent et Weatherhead en remplacement de MM. Orlikow et Lessard (LaSalle) sur la liste des membres du Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

MM. McGrath et Hogarth en remplacement de MM. Macquarrie et Lessard (LaSalle) sur la liste des membres du Comité permanent des privilèges et élections.

*États et rapports déposés auprès du Greffier
de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, suivant l'article 41(1) du Règlement, savoir:

Par M. Andras, membre du conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) sur l'administration de la Loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers, pour l'année financière terminée le 31 mars 1972, conformément à l'article 41(2) de ladite loi, chapitre F-5, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 284-1/145).

Par M. Basford, membre du conseil privé de la Reine, —Budget d'établissement de la Société centrale d'hypothèques et de logement, pour l'année se terminant le 31 décembre 1972, conformément à l'article 70(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970 (textes français et anglais), tel qu'approuvé par l'arrêté en conseil C.P. 1972-607, en date du 28 mars 1972. (Document parlementaire n° 284-1/109A).

Par M. Jamieson, membre du conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) de la Société

Air Canada, pour l'année terminée le 31 décembre 1971, conformément à l'article 27 de la Loi constituant Air Canada, chapitre A-11, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 284-1/54).

Par M. Jamieson, —Rapport (en français et en anglais) des vérificateurs au Parlement concernant les comptes de la Société Air Canada, pour l'année terminée le 31 décembre 1971, conformément à l'article 28 de la Loi constituant Air Canada, chapitre A-11, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 284-1/55).

Par M. Jamieson, —Rapport (en français et en anglais) concernant l'application de la Loi dérogatoire sur les conférences maritimes, pour l'année terminée le 31 décembre 1971, conformément à l'article 12 de ladite loi, chapitre 39, (1^{er} Supplément), S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 284-1/367).

Par M. Jamieson, —Rapport (en français et en anglais) des travaux effectués et des dépenses engagées au 31 décembre 1971, et montants estimatifs des dépenses pour 1972, sous le régime de l'article 1 du chapitre 3, Statuts du Canada, 1968-1969, concernant la construction et l'achèvement par la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada, d'une ligne ferroviaire à partir d'un point situé près du mille 17 du prolongement Windfall, de la subdivision de Sangudo, en direction ouest jusqu'à Bigstone, province d'Alberta, conformément à l'article 8 de ladite loi. (Document parlementaire n° 284-1/99C).

Par M. Lang (Saskatoon-Humboldt), membre du conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) de la Commission canadienne du blé, pour la campagne agricole terminée le 31 juillet 1971, ainsi que le rapport des vérificateurs, conformément à l'article 7(2) de la Loi sur la Commission canadienne du blé, chapitre C-12, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 284-1/259).

Par M. Marchand, membre du conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) de la Société de développement du Cap-Breton pour l'année terminée le 31 décembre 1971, conformément à l'article 33(1) de la Loi sur la Société de développement du Cap-Breton, chapitre C-13, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 284-1/106).

A 10 h. 19 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.